

NAJ scan + imp.

# Puits d'irrigation Rapport de fin de travaux

(à renvoyer ou faxer après la réalisation des travaux)

## 1 - Renseignements concernant le déclarant (le cas échéant, coller l'étiquette d'identification établie dans le cadre de la PAC)

Nom : FRITSCH  
Prénom : PATRICK  
N° PACAGE : 06 701 09 86

## 2 - Renseignements concernant le puits

Localité : Friesenheim Lieu-dit : M. Melgewann  
Cadastre : section : 09 Parcelle : 36  
N° du récépissé de dépôt de déclaration <sup>(1)</sup> : 67-2018-00037  
Date de réalisation : 15 Avril 2018 Profondeur de présence d'eau : 7 mètres

**Merci de joindre le schéma de la coupe géologique du forage si vous le détenez**

- Le puits a été réalisé conformément au dossier présenté (localisation, coupe du puits)<sup>(2)</sup>
- Le puits a été modifié comme indiqué ci-dessous (joindre tous les plans et schémas utiles à la compréhension des modifications apportées)<sup>(3)</sup> :  
.....  
.....  
.....

**Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement).**

Date : 02/12/2010

Signature : 

DOCUMENT A ADRESSE A SERVICE GEOLOGIQUE REGIONAL D'ALSACE (pour attribution d'un n° BSS)  
BRGM Alsace  
Parc Activités Porte Sud - Rue Pont du Péage - Bâtiment H1  
67118 GEISPOLSHHEIM  
Courriel : bss.als@brgm.fr - Télécopie : 03.88.76.12.26

Cadre réservé au Service Géologique Régional d'Alsace  
N° BSS (Banque du Sous-Sol) : BSS 004 A2LQ  
Une fois le n° BSS attribué, le rapport doit être transmis au guichet unique de l'eau :  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU BAS-RHIN  
Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces  
14 rue du Maréchal Juin - BP 61003 - 67070 STRASBOURG Cedex

1 N° d'enregistrement au guichet unique de l'eau (DDT) indiqué sur le courrier d'accompagnement du récépissé de déclaration.  
2 Cocher la case correspondante